

Présentation des accueils de loisirs extrascolaires 2025-2026

**pour les enfants scolarisés
en primaire (3-11 ans)
résidant sur le Territoire Pays Foix-Varilhes
(ou dont au moins un des deux parents y travaille).**



**MERCREDI
en période
scolaire à Foix**

VACANCES SCOLAIRES

**Foix (3-11 ans) / St Paul-de-Jarrat (3-11 ans)
Varilhes (3-5 ans) / Verniolle (6-11 ans)**

STRUCTURES HABILITEES SDJES (Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sport)

La qualification et les taux d'encadrement au sein des structures déclarées auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Ariège sont fixés de manière réglementaire.

UNE EQUIPE DE PROFESSIONNELS

constituée

- d'une équipe administrative (directrice générale, responsable financière et secrétaires).
- d'une équipe pédagogique (directeurs de structures et animateurs ALAE et ALSH).

Cette équipe porte un projet pédagogique émanant du projet éducatif de l'association fixant les grandes orientations de l'année.



**PROGRAMMES
DES ACTIVITES
DISPONIBLES
SUR NOTRE SITE INTERNET**

<http://www.lesfrancasdupaysdefoix.com/>

**au siège administratif de Foix,
au secrétariat de Varilhes
et dans nos structures
ALAE et ALSH.**

**Ils peuvent être adressés par
mail à votre demande .**

**ACTIVITES ADAPTEES
A L'AGE ET
AU RYTHME
DE L'ENFANT.**



ALAE MERCREDIS APRES LA CLASSE

ALSH VACANCES SCOLAIRES

De la sortie des classes jusqu'à 18h30

Accueil et départ des enfants :

Repas uniquement Accueil après la classe et départ de 13h30 à 14h

Après-midi avec repas Accueil après la classe et départ de 17h à 18h30

Foix : Groupe scolaire Nelson Mandela Rue Jules Palmade Tél. : 05.61.65.49.30

Transports en bus au départ des écoles de :

Foix, Ferrières, Montgailhard, Montoulieu, St Jean-de-Verges,
St Martin-de-Caralp, St Paul-de-Jarrat, St Pierre-de-Rivière et Serres sur Arget.

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Journée Accueil de 7h30 à 9h30 et départ de 17h à 18h30

Demi-journée le matin

Accueil de 7h30 à 9h30

départ de 11h45 à 12h

Demi-journée le matin avec repas

Accueil de 7h30 à 9h30

départ de 13h30 à 14h00

Demi-journée l'après-midi avec le repas

Accueil de 11h45 à 12h

départ de 17h à 18h30

Demi-journée l'après-midi

Accueil de 13h30 à 14h

départ de 17h à 18h30

Lieux

Foix : Groupe scolaire N. Mandela, Rue Jules Palmade Tél. : 05.61.65.49.30

Varilhes : Rue de la Tuilerie Tél. : 05.34.09.84.42

Verniolle : Groupe scolaire Herminia Munoz Tél. : 05.61.69.78.50

St Paul-de-Jarrat : Ecole primaire Tél. : 06.82.00.06.17

Tout enfant doit être préalablement inscrit pour fréquenter l'accueil de loisirs.

L'inscription doit être réglée avant le début de l'accueil et **ne sera possible que dans la limite des places disponibles.**

La famille doit être à jour des paiements ALAE et ALSH des périodes antérieures.

Adhésion annuelle obligatoire 3 € / enfant

Tout enfant fréquentant nos structures doit adhérer à l'association (de septembre à fin août). L'adhésion permet de partager les valeurs portées par l'association, de participer à toutes les activités proposées par l'association des Francas du Pays de Foix et de bénéficier d'une assurance complémentaire pour les activités proposées.

Inscription annuelle (de septembre à fin août)

- au siège administratif de Foix (avenue Paul Bert) pour les accueils de Foix et de St Paul-de-Jarrat

- au secrétariat de Varilhes (Avenue Jean Benazet) pour les accueils de Varilhes et Verniolle

Inscriptions pour les mercredis

Les dates de réservations devront être communiquées au début de chaque période, si l'enfant fréquente la structure régulièrement.

Pour des présences occasionnelles, elles seront acceptées jusqu'au vendredi à 12h, pour le mercredi suivant.

Elles devront être effectuées et réglées, soit :

- au bureau administratif les lundis, mardis et vendredis de 14h à 18h ;

- sur l'espace « Portail Famille » (paiement en ligne);

- envoyées par mail à l'adresse inscriptions@francasfoix.fr avec dépôt du règlement dans la boîte aux lettres du bureau administratif au plus tard le vendredi à 18h.

Inscriptions pour les vacances

Les dates de réservations devront être communiquées au moment de l'inscription avant chaque période de vacances si l'enfant fréquente la structure régulièrement (réservation possible à partir du lundi de la rentrée après chaque période de vacances pour la période de vacances suivante). Pour des présences occasionnelles, elles seront acceptées jusqu'à deux jours avant le jour de fréquentation.

Elles devront être effectuées et réglées, soit :

Pour les accueils de Foix et de St Paul-de-Jarrat :

⇒ au siège administratif les lundis, mardis et vendredis de 14h à 18h ;

⇒ sur l'espace « Portail Famille » (paiement en ligne);

⇒ envoyées par mail à l'adresse inscriptions@francasfoix.fr avec dépôt du règlement dans la boîte aux lettres du bureau administratif au plus tard la veille 12h.

Pour les accueils de Varilhes et de Verniolle :

⇒ au secrétariat de Varilhes les lundis et les vendredis de 9h à 12h30

⇒ sur l'espace « Portail Famille » (paiement en ligne);

⇒ envoyées par mail à inscriptionsvv@francasfoix.fr

⇒ envoyées par mail à l'adresse inscriptionsvv@francasfoix.fr avec dépôt du règlement dans la boîte aux lettres du secrétariat de Varilhes au plus tard la veille à 12h.

Modalités d'annulation

Les mercredis : 2 semaines calendaires avant la date du (des) mercredi(s) annulés (s);

Les vacances : 2 semaines calendaires avant la date du premier jour de la période de vacances réservée.

Elles sont prises en compte par courrier (cachet de La Poste faisant foi), par mail ou remises en mains propres (avec la date de remise). Un remboursement sera alors effectué. Le délai d'annulation passé, les jours réservés sont facturés sauf situation particulière justifiée entraînant un remboursement dès le premier jour d'absence (hospitalisation de l'enfant, décès d'un membre de la famille).

Dans ce cas un justificatif sera exigé pour permettre le remboursement. La maladie de l'enfant sera prise en compte après un délai de carence de 3 jours. Le remboursement sera effectué à compter du quatrième jour sur présentation d'un certificat médical mentionnant la durée d'absence, à fournir dans les plus brefs délais.

Séjours courts : aucun remboursement ne sera effectué pour les inscriptions en séjour court.

Pour une première inscription et pour chaque nouvelle année scolaire la famille devra effectuer les démarches aux secrétariats de Foix ou de Varilhes :

- Fiche de renseignements de l'enfant à compléter et à signer.
- Autorisations parentales à compléter et à signer
- Régler le paiement de l'adhésion annuelle à notre association de 3€ par enfant.

Le jour de l'inscription, se munir de :

- Pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport ou permis de conduire) du représentant légal de l'enfant complétant le dossier d'inscription.
- Carte d'allocataire à la CAF de l'Ariège ou à la MSA ou à défaut l'avis d'imposition année N-1 (revenus N-2) pour le calcul du tarif.
- Livret de famille.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, gaz, électricité).
- Carnet de santé (pour les vaccinations obligatoires).
- Attestation d'assurance scolaire avec mention responsabilité civile pour l'année en cours.
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal (pour les remboursements)

Pour les parents séparés :

- Copie du justificatif de l'autorité parentale et/ou jugement de garde.

Règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs téléchargeable sur : <http://www.lesfrancasdupaysdefoix.com/>

TARIFS

Les tarifs comprennent l'accueil, l'animation, le repas et le goûter (pas de supplément en cas de sortie). Ils sont calculés à partir du quotient familial (revenus) au 1er janvier de l'année en cours et applicables du 1er février de l'année en cours au 31 janvier de l'année suivante. Afin de déterminer le tarif applicable, les familles doivent communiquer leur numéro d'allocataire à la CAF au moment de l'inscription (actualisation chaque année en janvier). Les familles doivent autoriser l'association des Francas du Pays de Foix à prendre connaissance de leurs revenus annuels sur le site de la CAF ou à fournir leur avis d'imposition N-2. A défaut, le plein tarif sera appliqué.

La CAF et la MSA participent financièrement au fonctionnement de la structure par le versement des prestations de service ordinaire au titre de l'activité ALSH extrascolaire et périscolaire.

MODALITES DE PAIEMENTS

Espèces - Cartes Bancaires - Chèques
Chèques CESU (papier ou dématérialisé) - Chèques Vacances.
Réservation effective au paiement.
Une facture sera établie en référence à la réservation.

AIDES AUX FAMILLES

CAF La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège aide les familles pour le loisir éducatif extrascolaire des enfants (vacances scolaires uniquement). Cette aide est appelée "Aide au temps libre" et est attribuée aux familles sous conditions de ressources.

Important : comme précisé sur la notification ATL qui vous a été adressée par la CAF de l'Ariège, les aides sont attribuées « dans la limite d'une enveloppe budgétaire limitée pour chaque type d'aide et pour chaque structure d'accueil conventionnée ».

En conséquence, dès que l'enveloppe budgétaire allouée à L'agglo Foix-Varilhes sera épuisée, aucune participation de la CAF ne pourra être déduite **même si les 40 journées n'ont pas été consommées en totalité par la famille**. Dans ce cas, une régularisation (entre 6 € et 8 € par jour en fonction du quotient familial) sera demandée aux familles.

COMITES D'ENTREPRISES Les aides aux familles délivrées par les comités d'entreprises seront prises en compte.

MERCREDIS

Tranches QF	REPAS	REPAS ET APRES-MIDI
< 450	5,30 €	6,36 €
450,01 à 550	5,84 €	7,42 €
550,01 à 720	6,36 €	8,48 €
720,01 à 830	6,90 €	9,54 €
830,01 à 1000	7,42 €	10,61 €
1 000,01 à 1 200	7,96 €	11,67 €
> 1 200,01	8,48 €	12,73 €

VACANCES			
PARTICIPATION FAMILLE A REGLER			
Tranches QF	TARIF JOURNEE	TARIF ½ JOURNEE AVEC REPAS	TARIF ½ JOURNEE SANS REPAS
< 450	10,61 €	6,36 €	5,30 €
450,01 à 550	11,67 €	7,42 €	5,84 €
550,01 à 720	12,73 €	8,48 €	6,36 €
720,01 à 830	14,32 €	9,54 €	7,16 €
830,01 à 1000	15,38 €	10,61 €	7,69 €
1 000,01 à 1 200	16,44 €	11,67 €	8,22 €
> 1 200,01	17,50 €	12,73 €	8,75 €



Notre action s'articule autour **des valeurs fondamentales** qui ont toujours guidé l'action de la Fédération nationale des Francas :

LA DÉMOCRATIE...

... en libérant des espaces qui permettent aux enfants de participer activement aux décisions qui les concernent. Par cet engagement actif, les enfants feront l'apprentissage d'une réelle vie démocratique.

LA LAÏCITÉ...

... le principe de laïcité doit se concrétiser par une égalité de traitement des personnes, le respect des différences, une réelle mixité sociale par l'accueil de tous sans distinction d'origine ethnique, culturelle ou sociale, de conviction philosophique, politique ou religieuse. C'est aussi la laïcité définie comme étant le respect de la personne humaine, et notamment de la personne enfantine, qu'il importe de protéger contre toute exploitation de sa vulnérabilité.

LA SOLIDARITÉ...

... pour que chacun ait les mêmes chances de réussite, la possibilité de développer avec les autres membres de la collectivité les relations nécessaires à son épanouissement personnel et à son implication citoyenne.

Etre vigilant au bien être de chaque enfant et au respect de son rythme dans les activités individuelles ou collectives qui lui sont proposées.

Développer en fonction de l'âge, la notion de responsabilité et d'autonomie.

Mettre en pratique la notion de respect (respect de l'autre, respect des biens...) au travers d'actions et par l'élaboration et le suivi de règles de vie collectives.

Mettre en œuvre le principe de co-éducation en favorisant le partenariat entre les différents acteurs éducatifs : enseignants, animateurs, parents, partenaires associatifs...

Sensibiliser l'enfant aux principes de développement durable, lui permettre de découvrir, de respecter et de protéger l'environnement naturel proche et le patrimoine local.

Favoriser des attitudes solidaires entre pairs, avec d'autres collectifs de jeunes, inter-générationnels et associations.

Initier l'envie de faire, d'apprendre, de découvrir par des actions socio-éducatives et culturelles permettant à l'enfant d'accéder à des connaissances, à des techniques et à des formes d'expression les plus variées.

Donner aux enfants les moyens d'être acteurs de leurs loisirs en les associant aux prises de décisions et en favorisant l'émergence de projets d'enfants.

LES STRUCTURES PERISCOLAIRES DE L'ASSOCIATION

ALAE FOIX

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole

Mis en place par la Commune de Foix

lundi-mardi-jeudi-vendredi 11h30/13h30 - 15h45/18h30

Ecole de Cadirac
Ecole du Cardé
Ecole Lucien Goron

Ecole Parmentier
Ecole Nelson Mandela
Ecole Paul Bert



ALAE MONTGAILHARD

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole

Mis en place par la Commune de Montgailhard

lundi-mardi-jeudi-vendredi

7h30/8h30 - 11h30/13h45 - 16h/18h30

Mercredi matin 7h45/9h00

Ecole de Montgailhard



ALAE SAINT-PAUL-DE-JARRAT

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole

Mis en place par la Commune de Saint-Paul-de-Jarrat

lundi-mardi-jeudi-vendredi

7h30/8h30 - 12h/14h - 16h10/18h30

Mercredi matin 7h45/9h00

Ecole de St Paul-de-Jarrat



LES FRANCAS DU PAYS DE FOIX

Siège administratif : Groupe scolaire Paul Bert - Avenue Paul Bert 09000 Foix Tél : 05.61.02.96.28 / 06.31.29.28.59
administration@francasfoix.fr <http://www.lesfrancasdupaysdefoix.com/>

Secrétariat de Varilhes : Avenue Jean Bénazet 09120 Varilhes Tél : 06.33.70.77.73 inscriptionsv@francasfoix.fr



<https://www.facebook.com/lesfrancasdupaysdefoix/>